

# BILAN D'ACTIVITES 2020



L'Association La Halte Père Etienne Grienerberger (LHPEG) propose un dispositif d'hébergement de type A.L.T. (Allocation Logement Temporaire). Cette possibilité d'hébergement temporaire est destinée, au sein de notre association, aux jeunes de 18 à 25 ans avec ou sans ressources se retrouvant dans une situation de précarité nécessitant une prise en charge et un accompagnement social afin de permettre l'amélioration de leur situation et la mise en place d'un projet d'insertion globale.

L'association dispose de 7 studios sur le secteur du Chaudron. Ces logements sont sous-loués avec un lit, une plaque de cuisson et un réfrigérateur. Concernant la participation des usagers, une participation financière leur est demandée d'un montant de 50€/mois, lorsque les jeunes ont des ressources. L'eau et l'électricité sont à leur charge, toujours pour ceux qui ont des ressources.

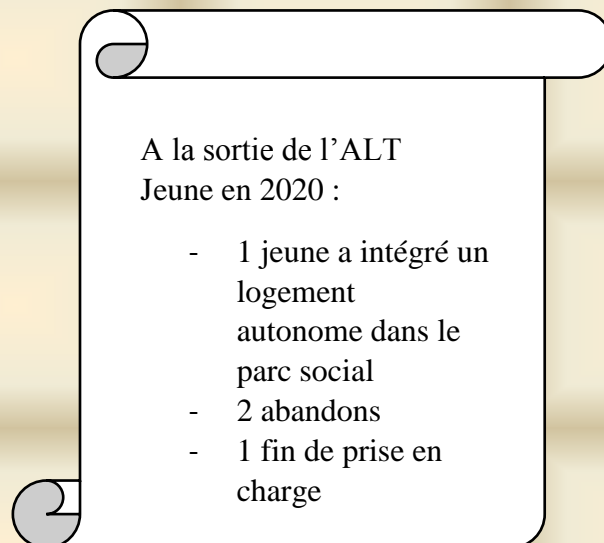
Chaque résident est accompagné pour une période de six mois, renouvelable. Le dispositif se formalise par :

- un contrat d'hébergement qui décrit les conditions d'hébergement, le règlement de fonctionnement, les modalités de fin de contrat,
- un contrat d'objectifs qui définit l'engagement des deux parties, les objectifs et les conditions de l'accompagnement.

## LE PUBLIC ACCUEILLI AU SEIN DE L'ALT JEUNE

- Les jeunes accueillis en 2020 sont âgés en moyenne de 21 ans.
- 5 jeunes hommes et 4 jeunes filles ont été accueillis en 2020.
- Ils étaient dans une précarité de logement – hébergés par des amis, institution ou famille. 2 d'entre eux étaient à la rue avant d'intégrer le dispositif.
- Une précarité financière constante :
  - 3 jeunes étaient en intérim,
  - 4 jeunes bénéficiaient de la garantie jeune,
  - 1 jeune percevait l'AAH,
  - Enfin, un seul est arrivé sans ressources.
- L'ALT Jeune est une solution d'hébergement transitoire et temporaire : la durée moyenne de séjour est de 8,2 mois.

☑ Les instructeurs des demandes pour l'ALT Jeune sont principalement les missions locales.



#### ↳ Sortie travaillée

Originaire des Comores et afin de bénéficier de soins appropriés, nous avons accompagné une jeune n'ayant pas de ressources familiales. La jeune a longuement vécu en famille d'accueil du département.

Nous l'avons accompagné dans son insertion professionnelle. Elle a débuté l'E2C, mais sa maladie ne lui a pas permis de poursuivre la formation. Elle avait comme projet d'obtenir un diplôme dans la petite enfance.

Disposant de ressources stables, à savoir l'AAH, et autonome dans ses démarches, il était important pour elle d'accéder à un logement de droit commun – son contrat au sein du dispositif ayant déjà été renouvelé une fois.

Après avoir instruit une demande de PDALHPD, elle a obtenu un logement dans le parc social, ainsi qu'un accompagnement vers et dans le logement. Cela lui a permis d'être rassurée quant aux différentes démarches à effectuer lors de l'entrée dans un logement.

## 🔗 Fin de prise en charge

Après une année dans le dispositif, une fin de prise en charge a été acté pour l'un des jeunes. En effet, malgré des objectifs individualisés plus ou moins respectés, ce jeune a posé des actes de violence. Nous lui avons demandé d'y mettre un terme. Malheureusement, suite à des faits de violences physiques répétées et des menaces de mort sur plusieurs autres résidents de la maison-relais, sous fond d'alcool, nous nous devons de résilier son contrat d'hébergement.

Pour rappel, « *le contrat d'occupation peut être résilié par le gestionnaire pour les motifs suivants : inexécution par le locataire d'une obligation lui incombant au titre de son contrat ou manquement grave et répété au règlement de fonctionnement.* » (Article 9 du contrat d'occupation) : *ne pas perturber le cadre semi-collectif et protecteur de la maison-relais et de l'ALT Jeune par des conduites addictives ou de prises de boissons et respecter la quiétude du quartier.* »

## 🔗 Abandon

Madame était âgée de 22 ans lorsqu'elle est arrivée dans le dispositif. Un contrat d'objectifs a été mis en place à savoir :

- Mise à jour des dossiers administratifs
- Demande de logement social
- Recherche professionnelle ou de formations qualifiantes
- Rencontrer l'équipe tous les 15 jours
- Apporter tous justificatifs de rendez-vous avec la Mission Locale ou autres organismes (convention, planning...)

L'accompagnement de cette jeune femme s'est avéré complexe dès le départ au vu de son histoire de vie. En effet, elle a été placée en famille d'accueil et dès ses 18 ans s'est retrouvée à la rue.

Depuis 2017, elle a un parcours d'errance et a du mal à faire confiance aux travailleurs sociaux. D'ailleurs, elle était très réticente à donner ses justificatifs et à parler des difficultés qu'elles rencontraient.

Pour l'aider au niveau de son budget alimentation, l'association lui a octroyé une aide financière de 400 euros par mois. Elle a pris aussi en charge les factures de Runéo, d'EDF et lui a permis d'occuper à titre gratuit le logement.

Au cours de son séjour à la Halte, Madame a intégré des formations mais les a abandonnés en cours de route car elle est entrée en conflit avec les directions. Elle a également bénéficié de la garantie jeune.

Elle n'a pas honoré ses rendez-vous avec l'équipe et n'a pas appelé pour les décommander. Elle venait à l'improviste. Quand les objectifs du contrat n'étaient pas atteints et que l'équipe lui en faisait la remarque elle se montrait vindicative jusqu'à déchirer la convocation qui lui était remise.

Lors d'une rencontre avec l'équipe et le directeur Madame n'a pas parlé et a dit qu'elle avait une extinction de voix. Elle n'a ramené aucun des documents qui lui étaient demandé (convention de stage et planning, documents nécessaires pour poser des rendez-vous sans empiéter sur sa vie professionnelle).

Un rendez-vous a été de nouveau posé par mail où nous lui avons demandé de rencontrer l'équipe toutes les semaines. Elle n'est jamais venue au rendez-vous.

Le 09 septembre 2020, elle a quitté le dispositif de son plein gré. Malgré des efforts répétés, nous n'avons pas su susciter de l'envie de projeter à cette jeune femme.

En outre, un autre jeune a également abandonné le dispositif après un an et demi d'accompagnement. Plus tard, nous apprendrons qu'il est allé vivre chez sa copine.

Plutôt réservé au départ sur sa vie personnelle, nous avons su créer rapidement un lien de confiance avec ce jeune. Il a toujours été dynamique dans ses recherches d'emploi mais n'arrivait pas à s'y maintenir car il avait du mal à s'intégrer avec ses collègues. Il nous disait qu'il se sentait persécuté et angoissé. Nous l'avons donc orienté à plusieurs reprises au CMP mais il a refusé car il est difficile à lui de se confier à des personnes étrangères.

Consommateur de cannabis, nous l'avons également orienté vers le CSAPA car il nous disait que cette consommation accentuait ses problèmes de santé et l'empêchait donc de travailler.

Nous avons été témoins d'une altercation entre lui et sa copine. Il a montré des signes de colère, de violence. Nous avons dû intervenir et l'avons reçu en entretien. Il nous a parlé de sa relation avec cette jeune fille mais nous avons ressenti qu'il était très possessif et qu'il avait beaucoup d'attente par rapport à elle, qui n'était alors pas comblé. C'est dans ce contexte que nous l'avons orienté vers l'association RIVE.

Nous avons fait une demande de logement social, nous l'avons accompagné dans ses différentes démarches administratives mais malgré notre soutien et notre présence, nous ne l'avons plus vu pendant plusieurs mois. Il a fini par quitter l'ALT Jeune.

## L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES JEUNES DE L'ALT JEUNE

Le règlement de fonctionnement de l'ALT Jeune décline l'accompagnement réalisé au sein du dispositif. Plusieurs points sont pris en compte tels que :

### a. L'accès aux droits

A leur arrivée dans le dispositif, les jeunes ont besoin d'un accompagnement individuel pour mettre à jour leur situation administrative comme : le renouvellement de leur carte d'identité, document indispensable pour toute instruction de demande ; et faire le dossier de CMU.

Concernant ces deux points, nous avons accompagné 6 jeunes qui n'étaient pas en capacité de faire leurs démarches en autonomie.

Nous avons accompagné un jeune dans l'instruction de sa demande auprès de la MDPH, suite à son rendez-vous avec l'ophtalmologue, car ce dernier a perdu l'usage d'un œil et cela le handicap.

Nous avons dû rappeler régulièrement aux jeunes qu'il était impératif de réunir les documents demandés car ils n'en voyaient pas la priorité. Des convocations ont dû être faites pour qu'ils respectent les objectifs définis lors de leur admission.

De même, dès qu'un jeune dispose de ressources stables, il est primordial que nous l'accompagnions à instruire sa demande de logement social.

### b. L'accompagnement sur le volet santé

Nous avons orienté 5 jeunes vers la PASS, le CMP, le CSAPA ou encore l'Association RIVE.

Nous constatons qu'une majorité des jeunes accueillis ont besoin d'un soutien sur le plan psychologique. En effet, plusieurs d'entre eux se confient à nous parce qu'ils nous font confiance, pleurent, expriment leur mal-être. Malheureusement, nous avons nos limites et les orientons vers les partenaires compétents, même s'ils sont réticents à aller consulter.

En tant que professionnelle, nous nous questionnons quant à l'étayage à mettre en place pour mieux accompagner les jeunes qui ont souvent des problématiques personnelles très difficiles à gérer.

#### c. L'accompagnement professionnel

Un des objectifs principaux de l'ALT Jeune est l'accompagnement au niveau professionnel.

Nous orientons les jeunes vers différents dispositifs à savoir la garantie jeune, l'Ecole de la deuxième Chance, le RSMA, le CIO, les CFA, les agences d'intérim, les contrats d'apprentissages...

Certains se saisissent de cette opportunité ; d'autres ont plus de mal à le faire.

Les salariés s'assurent des démarches en leur demandant d'apporter les justificatifs de leur rendez-vous, leur contrat de travail...

#### d. L'accompagnement budgétaire

- 5 jeunes ont bénéficié d'une avance de trésorerie d'un montant de 200€/mois pour subvenir à leurs besoins alimentaires. De même, ils ont été exonérés du paiement de leur participation financière (50€/mois) et l'association a pris en charge leur facture d'eau et d'électricité.
- La notion d'épargne est un point travaillé pendant leur séjour pour leur permettre de se responsabiliser et surtout pour pouvoir intégrer leur futur logement. D'ailleurs, nous accompagnons une majorité des jeunes à l'ouverture d'un compte bancaire soit au niveau de la Banque Postale, soit avec le Compte Nickel, pour qu'ils puissent percevoir leurs ressources.

e. Les relations entre la maison-relais et l'ALT Jeune

Les jeunes sont invités à participer aux actions qui sont mises en place dans le collectif de la maison-relais. C'est d'ailleurs dans ce cadre que certains ont pu participer au repas de Noël et qu'ils ont reçu un cadeau.

Ce maillage intergénérationnel a du bon car cela permet aux jeunes de rendre service aux plus âgés, mais parfois, cela peut aussi renforcer l'addiction présente chez le jeune, car le produit addictif est l'entrée en lien pour faire partie du groupe maison-relais.

### LE TAUX D'OCCUPATION

Bâtiment	N°appartement	ENTREE	SORTIE	NB NUITTES	Tx occupation/Ch
Bâtiment 81	10	01/01/2020	05/06/2020	156	42,74
		01/07/2020	31/12/2020	183	50,14
	11	01/01/2020	07/09/2020	250	68,49
Bâtiment 83	5	01/01/2020	08/06/2020	159	43,56
		08/09/2020	31/12/2020	114	31,23
	6	01/01/2020	31/12/2020	365	100
	7	01/01/2020	31/12/2020	365	100
Bâtiment 85	1	01/01/2020	06/11/2020	310	84,93
	11	01/01/2020	31/12/2020	365	100
				2267	<b>88,72798434</b>

Le taux d'occupation de l'année 2020 est de **88,72%** contre 87,63% en 2019.



## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2018, nous avons attiré l'attention sur l'aide financière remise aux jeunes par l'Association, qui continue de pallier aux difficultés financières des jeunes, qui en cours d'accompagnement ou dès leur arrivée se retrouve sans aucunes ressources.

Cette année, malgré la situation sanitaire particulière, nous pouvons mettre en avant l'importance du soutien psychologique apporté par le couple d'hôte de la maison-relais, qui accompagne également les jeunes du dispositif, et les partenaires.

La démarche éthique du travail social prend alors tout son sens. Veut-on simplement remplir des tableaux et des statistiques en montrant le nombre de jeunes relogés ? Ou veut-on montrer comment l'accompagnement vers le logement est mis en place au sein du dispositif tout en prenant en compte la personne dans sa globalité ?

En effet, notre expérience auprès de ce jeune public nous amène à dire que les jeunes, de par leur parcours de vie, ont besoin d'être écouté, épauler, de parler. Certains montrent des signes de colère, de violence ; d'autres, vont être plus renfermés sur eux. Oui, nous arriverons sûrement à leur trouver un logement mais à quel prix ? Il faut d'abord résoudre le fond du problème pour pouvoir avoir des effets positifs, ce qui prend en général beaucoup de temps.

Les salariés de l'ALT Jeune ont leur limite, d'où la nécessité de travailler avec les partenaires et de conventionner.